

Guide du marseille colonial

Georges Clemenceau

boulevard

Georges Clemenceau (1841-1929), est un homme d'État français, président du Conseil de 1906 à 1909 puis de 1917 à 1920. Il est pour l'amnistie des communards et milite en faveur de la restitution de l'Alsace-Lorraine. Il est anticlérical, pour la séparation de l'église et de l'État et prend la défense du capitaine Dreyfus.

Ministre de l'intérieur en 1906, il réprime durement les ouvriers en grève et les petits viticulteurs révoltés du Midi. Par ailleurs, il s'oppose à la colonisation et en novembre 1881, il attaque vivement Jules Ferry pour sa politique coloniale à propos de l'expédition de Tunisie et l'instauration du protectorat sur ce pays en 1881, comme en 1885 pour l'expédition du Tonkin.

Le débat avec Jules Ferry rebondit le mois suivant (en 1885) sous le cabinet Brisson, alors que Ferry défend l'expédition de Madagascar. De nouveau, Georges Clemenceau s'oppose farouchement à la colonisation, refusant tout impérialisme au nom du respect envers les autres peuples et civilisations, s'opposant au concept de races supérieures et de races inférieures.

Cependant, une fois au pouvoir, il ne mène pas réellement une politique coloniale en rupture avec ses prédécesseurs. En 1908, il propose une timide réforme en Algérie avec l'élection des conseillers généraux indigènes qui étaient nommés jusque-là par le gouverneur. La loi Jonnart (4 février 1919), en récompense de la « dette de sang » que la France avait vis-à-vis des combattants algériens durant la Première Guerre mondiale (25 000 tués), modifie le statut juridique des indigènes d'Algérie en leur ouvrant certains emplois (subalternes) et l'accès à la citoyenneté française. Mais les conditions et les critères sont tels que la loi ne concerne qu'un petit nombre de personnes et ne remet pas du tout en question l'assujettissement total des Algériens au régime de l'indigénat qui leur dénie tout accès aux droits.